

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Frimaire, an VII.



*Etat de la marine militaire des Etats-Unis. — Conditions imposées par le bey de Tunis au roi de Sardaigne, pour la mise en liberté des individus enlevés dans l'isle de Saint-Pierre. — Détails sur la prise de possession de Livourne par les Napolitains. — Message du citoyen Fouché au directoire cisalpin. — Retraite du roi de Turin et de sa famille dans l'isle de Sardaigne. — Conclusion de la paix avec l'Empire.*

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 3 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-heures qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De New-York, le 3 vendémiaire.*

Les Américains ont maintenant 18 bâtimens armés, parmi lesquels trois grosses frégates portant de 48 & du 36. Ces frégates sont la *Constitution*, la *Constellation* & les *United-States*. On ne voit plus de corsaire français dans leurs parages. Ils espèrent avoir quarante bâtimens de guerre au printemps prochain.

On dit ici que la milice des Etats-Unis est de 150 mille hommes.

## SARDAIGNE.

*De Cagliari, 28 brumaire.*

Tous les vice-consuls conduits à Tunis par les corsaires ont fait une descente dans l'isle de Sardaigne, sont arrivés ici, le 6 brumaire. Le bey a rendu la liberté à leurs femmes & à leurs enfans non mariés, & a retenu les personnes attachées à leur service. Malgré leurs demandes réitérées, ils n'ont pu obtenir aucune indemnité pour les pertes qu'ils ont faites. Le bey leur a répondu qu'il n'avoit aucune part à leurs dépouilles qui avoient été la proie des corsaires.

La régence de Tunis a remis à Mongiardino, vice-consul Danois & Hollandais, & à Dloison, vice-consul Impérial Ragusain, un plan à présenter au vice-roi de Sardaigne, par son canal au roi Sarde, pour le rachat de tous les malheureux habitans de Saint-Pierre. Ce plan doit être adopté dans le terme de trois mois. Les conditions se réduisent au paiement de 338 sequins de Venise pour chaque individu esclave, auquel le bey rendra la liberté, dès qu'il aura reçu la garantie du roi pour le paiement, qui doit se faire dans l'année.

## ITALIE.

*De Naples, le 30 brumaire.*

L'amiral Nelson est toujours ici, & continue ses réquisitions qui ne souffrent pas la moindre difficulté. Il a de-

mandé, en sus de tout ce qu'on lui avoit déjà donné, des mortiers, des obus, & trois mille fusils. On lui a tout accordé. Dans ce moment, quatorze vaisseaux de guerre, tant anglais que portugais, mouillent en rade.

Depuis que le roi a hypothéqué le papier-monnaie sur ses domaines allodiaux, le discrédit de nos assignats est un peu moins grand; & par une conséquence naturelle, le change a haussé de 10 pour cent.

*De Livourne, le 3 frimaire.*

Avant-hier matin, mouilla dans notre port la frégate anglaise la *Terpsicore*, de 32 canons & 250 hommes, capitaine Gage, venant de Naples & de Longone en quatre jours. Le capitaine partit aussi-tôt en poste pour Florence. On dit qu'il étoit chargé de dépêches pour le ministre anglais & napolitain.

Hier matin, passerent à la vue de ce port six vaisseaux de guerre anglais. Le capitaine du port ne les fit point signaler. On répandit aussi-tôt que cette escadre vint à la flotille portugaise, sous les ordres de Nelson, devoit bloquer les ports & les côtes de la Ligurie. Les anglo-toscaus montrèrent ici une grande joie, dans l'espérance que Livourne feroit tout le commerce de la Méditerranée, & qu'ils s'enrichiroient aux dépens des liguriens. Ce qui augmentoit leur confiance, c'étoit la certitude que les anglais avoient des vues sur Livourne & l'isle d'Elbe.

*Nota.* Cette escadre est probablement celle qui a occupé Livourne peu après.

*De Florence, le 8 frimaire.*

Depuis quelque tems, le marquis de Manfredini avoit de fréquentes conférences avec les ministres anglais, russe & napolitain. Le ton même qu'il prenoit avec le ministre français, laissoit entrevoir que la cour de Toscane se croyoit à l'abri de l'attaque des Français. Lorsque Reinhard sollicita le gouvernement de Toscane d'engager les négocians de Livourne à prendre des actions sur la *Mesola*, il représenta à Manfredini que l'armée avoit de grands besoins. Celui-ci se contenta de lui répondre que, lorsqu'on n'avoit pas d'argent pour faire la guerre, on faisoit la paix.

Il y a plus de deux mois que les Français ont annoncé qu'ils formoient un camp à Massa. S'il avoit été formé, les Napolitains n'auroient pas pu occuper Livourne.

*De Gènes, le 13 frimaire.*

Le 8 de ce mois une escadre de vaisseaux de guerre anglais & portugais ayant à bord des troupes napolitaines, s'est présentée devant la rade de Livourne & a demandé de débarquer ses troupes pour mettre garnison dans la place.

En cas de refus, elle a menacé d'employer la force. L'état-major de la place ayant été assemblé, a délibéré, conformément aux ordres du prince, de permettre le débarquement. Il commença à neuf heures du soir. Environ trois mille hommes prirent leurs quartiers dans les lazarets. On dit que les troupes napolitaines sont au nombre de sept mille hommes; & que quatre mille autres, parmi lesquelles il y a des Anglais, viendront par terre, après avoir pris possession de Porte-Ferrajo.

Le matin du 9, on a affiché à Livourne une proclamation du commandant de la place Lavillette, qui notifie que le débarquement a été accordé, sous la déclaration expresse que la neutralité du port & de la Toscane sera scrupuleusement respectée. Il invite le peuple à la tranquillité & au bon ordre. En même-temps, on a vu les postes garnis de troupes napolitaines, mêlées à celle du grand-duc.

Malgré ces déclarations, les Anglais se sont emparés d'un chebec & d'une polacre liguriens, armés en guerre pour convoier des bâtimens marchands. Le consul ligurien s'est plaint au gouvernement toscan de cette violation des traités. Le gouvernement a répondu que les Anglais prétendoient que la rade n'étoit pas comprise dans la capitulation; mais qu'il croyoit que les deux vaisseaux seroient rendus.

Un détachement de troupes napolitaines est arrivé à Pise. On craint ici qu'il ne se porte sur Massa & sur Sarzane; mais il est plus vraisemblable qu'il ira à Lucques, où on fait de grands préparatifs depuis quelque tems.

Le gouvernement ligurien a envoyé à la Spezzia des renforts pour mettre cette place importante à l'abri d'une surprise.

Aujourd'hui le corps législatif délibère sur les mesures à prendre pour la défense de la patrie. Entr'autres mesures, on mettra en état de siège les deux rivières.

Nous apprenons d'Ancone que le citoyen Sacy, commissaire-ordonnateur en chef de l'armée d'Egypte, vient d'y arriver & fait maintenant quarantaine; il a été blessé au bras & est revenu en Europe pour faire usage des bains & guérir de sa blessure.

*De Milan, le 13 frimaire.*

Le général Vielhorski vient de partir pour Mantoue.

Voici le message que Fouché, ambassadeur de la république française, vient d'envoyer au directoire exécutif cisalpin :

Citoyens directeurs, d'après le rapport du général en chef, qui vient de visiter les frontières de votre république, il résulte que l'esprit du peuple est inquiet sur ses destinées, que ses magistrats restent muets & immobiles devant les conjurations qui se trament contre sa liberté.

Cette inertie coupable et vraiment parriede ne peut être excusée par le prétexte d'une indécision sur l'organisation définitive de vos autorités publiques.

C'est en vain, citoyens directeurs, qu'on cherche à persuader que votre existence politique n'est que fugitive, parce qu'elle a été accompagnée d'un acte justement improuvé & fortement réprimé par mon gouvernement. Vos concitoyens, en la sanctionnant dans leurs assemblées primaires, vous ont donné une puissance morale dont vous devez vous rendre responsables devant le peuple cisalpin.

Prononcez donc avec fierté son indépendance & la vôtre; maintenez avec fermeté les rênes du gouvernement qui vous sont confiées, sans vous embarrasser des perfides suggestions de la calomnie; faites respecter votre autorité par une po-

lice vaste & judicieuse; résistez à la malignité des passions, en développant un grand caractère, & comprimez toutes les combinaisons de vos ennemis par une inflexible justice.

Je sais que de noirs complots se préparent; mais, s'ils éclatent, nous éclaterons avec eux: nous voulons toujours donner la paix à la terre; mais si la vanité & la soif du sang font prendre les armes contre votre indépendance, malheur aux traîtres! Les hommes libres fouleront aux pieds leur poussière.

Citoyens directeurs, élevez vos ames avec les évènements; soyez plus grands qu'eux, si vous voulez les dominer; n'ayez point d'inquiétude sur l'avenir: la solidité des républiques est dans la nature des choses; la victoire & la liberté couvriront le monde.

Recommandez l'union à tous vos concitoyens; qu'un concert inaltérable les porte à la défense de leurs droits; qu'ils mêlent leur courage, leur intrépidité & leur force pour frapper leurs ennemis communs.

Cependant, réglez leur activité brûlante, afin qu'elle soit féconde; dites-leur que la liberté ne dispense pas des devoirs & des obligations de la société; qu'ils sachent bien que l'énergie n'est pas le délire, & qu'être libre, ce n'est pas être indépendant pour faire le mal.

*Milan, le 9 frimaire an 7. Signé, Fouché.*

**A N G L E T E R R E.**

*De Londres, le 12 frimaire.*

Le *True Briton* prétend qu'avant de quitter Saint-Domingue, le général Maitland a fait avec Toussaint-Ouverture, commandant l'armée noire, un traité par lequel il a été convenu que tous les produits de cette île seroient portés en Angleterre, pour y être échangés contre des marchandises européennes nécessaires à cette île. Il ajoute que ce commerce sera protégé par un certain nombre de frégates anglaises; que ce traité est déjà ratifié par S. M. B., & qu'un officier est au moment de partir à bord d'une frégate, pour en porter la ratification à Saint-Domingue.

Victor Hugues emprisonne tous les Américains que ses corsaires amènent à la Guadeloupe.

On mande de Douvres que le directoire a donné des ordres positifs pour empêcher qu'aucun parlementaire ne puisse porter les journaux de Paris. Ce ne seroit qu'un acte de représailles envers notre ministère.

**REPUBLIQUE BATAVE.**

*De la Haye, le 19 frimaire.*

On vient d'arrêter dans notre république une levée extraordinaire de deniers, sous la forme de *don gratuit*. Les citoyens qui possèdent de 300 à 600 florins de revenu, donneront cinq pour cent; la contribution sera de dix pour cent pour ceux qui ont 600 florins & au-dessus. En outre, tous les citoyens donneront, pendant vingt-cinq ans, trois pour cent de leurs revenus. Enfin, tous ceux qui possèdent au-dessus de 50 florins, payeront, par forme d'anticipation, quatre pour cent du capital, & recevront des quittances ou récépissés qui pourroient être convertis en des obligations bataves, portant trois & demi d'intérêt, & qui seront remboursés dans 25 ans.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE.**

*Extrait du lettre de l'armée d'Italie, en date du 12 frimaire.*

Il faut être au milieu des armées françaises pour se faire une idée juste de l'intrépidité, de la constance & de la gé-

nérosité des  
gade & les s  
dessus de la  
tinguent, no  
quoique mal

En voici l

A Terni,

maia, sur u

canonniers,

canonniers l

que le solda

ptaine lui a

le soldat, po

Le Napolita

de la sécurit

égorger par

de ce lâche

brigade regre

niers.

Il est cert

mique. Il par

été reçue.

être dans la

commissaire

ait, joint à l

atrichiennes

gérer n'est

voit fait cr

Ce qu'on

celle de Vier

Plusieu

authentiques

constituées à

de ce moi

de Sardaigne

aise se sont

ve les comm

tés, & qu'

Le citoyen

Turin, est

de nouvelles

avec le roi d

que avec

ence est pa

personnes

Son prin

omme otage

On a tro

magasins bi

Le cit

arrivé aujou

Le feu

pas pu être

total de ce

Le 14

condamné,

meux Bea

es charbons

Le gén

que la dilige

lité, rue c

nécessité des soldats qui les composent. La 97<sup>e</sup>. demi-brigade & les six compagnies de la 64<sup>e</sup>. sont des âmes au-dessus de la nature. Au milieu de mille traits qui les distinguent, nous ne pouvions vous en laisser ignorer un qui, quoique malheureux, doit être conservé dans l'histoire.

En voici les détails :

A Termi, un soldat s'est précipité seul, le sabre à la main, sur une pièce de canon, a fendu la tête à cinq canonniers, & s'est emparé de la pièce. Le capitaine des canonniers lui a offert sa bourse, il l'a refusée en disant que le soldat français ne court pas après l'argent. Le capitaine lui a offert alors son épée; gidez-là, lui répond le soldat, pour l'offrir à mon capitaine à qui elle est due. Le Napolitain garde son épée, & un moment après profite de la sécurité du soldat, dont il étoit prisonnier, pour l'égorger par derrière. Nos soldats ont vengé, dans le sang de ce lâche, la mort de leur compagnon; mais la demi-brigade regrettera long-tems le plus généreux de ses guerriers.

( Article officiel ).

DE PARIS, le 26 frimaire.

Il est certain que la paix est signée avec l'empire germanique. Il paroît que c'est par le télégraphe que la nouvelle en a été reçue. Mais ce qui seroit encore plus important peut-être dans la circonstance actuelle, c'est qu'on assure que le commissaire impérial a lui-même ratifié le *conclusum*. Ce fait, joint à l'évacuation du pays des Grisons par les troupes autrichiennes, porte plusieurs personnes à penser que l'empereur n'est peut-être pas aussi décidé à la guerre que l'on avoit fait croire l'audacieuse agression de la cour de Naples. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on négocie encore avec celle de Vienne.

Plusieurs lettres du Mont-Blanc, qui paroissent très-authentiques, puisqu'elles sont adressées par des autorités constituées à des représentans du peuple, portent que, le 26 de ce mois, à 5 heures du soir, on s'est emparé du roi de Sardaigne & de toute sa cour; que les troupes piémontaises se sont rangées sous les drapeaux de la république; que les commandans des places piémontaises ont tous été arrêtés, & qu'ainsi la révolution est déjà faite dans ce pays.

Le citoyen Marivaux, secrétaire de la légation de France à Turin, est arrivé ce matin à 11 heures. Il a apporté les nouvelles les plus heureuses de la guerre, bientôt finie, avec le roi de Sardaigne; c'est d'après une convention conclue avec le général Joubert, que le 19 frimaire, le prince est parti pour la Sardaigne avec sa famille & toutes les personnes qu'il a voulu emmener.

Son principal ministre, Prioca, est venu se remettre comme otage entre les mains des français.

On a trouvé 150,000 fusils en très-bon état & des magasins bien approvisionnés.

Le citoyen Regnaud de (Saint-Jean-d'Angely) est arrivé aujourd'hui à Paris.

Le feu a dévoré tout le Cirque du palais Egalité, & n'a pu étendre plus loin ses ravages, d'après l'isolement de cet édifice, & les précautions prises.

Le 14 de ce mois, le tribunal criminel de Paris a condamné, par contumace, à quatre ans de fers, le fameux *Bauregard*, pour avoir vendu au gouvernement des charbons qui ne lui avoient jamais appartenu.

Le général Verdère, commandant de Paris, annonce que la diligence d'Orléans a en effet été arrêtée, mais non à la rue d'Enfer, le 20 de ce mois, entre 5 & 6 heures

du matin, par des brigands réfugiés rue Maiffet. Le 25, ils se sont encore présentés; & sans chercher à arrêter la diligence, ils ont tenté de monter derrière pour en voler les effets. Ils ont été aperçus, & se sont enfuis. On a multiplié les patrouilles de nuit dans ce quartier fort solitaire.

Le commandement en chef des neuf départemens réunis a été rendu, par arrêté du directoire, au général Colaud, au moment même où il alloit partir pour Mayence.

Mayence, Wetzlar; Colmar, Zurich, Hombourg-sur-Mein sont les divers quartiers-généraux de l'armée de Mayence.

Un aide camp du général Chabaud, commandant à Corfou, est arrivé le 28 brumaire à Aucône, après avoir traversé l'escadre Russe & Turque, stationnée devant cette île. Il rapporte que Corfou est en état de se défendre & de tenir fort long-tems. C'est à des forces supérieures, commandées par le général russe, Chostock, que la forteresse de Zante a été obligée de se rendre après une capitulation honorable.

Dès le 4 frimaire, on savoit à Vienne l'entrée des Napolitains sur le territoire de Rome. On a eu la complaisance de l'y considérer comme une précaution *defensive*, pour avoir une bonne position militaire en cas d'attaque. Le général Mack l'avoit, disoit on, ainsi présentée au ministre Acton. C'est sous le même point de vue que les ministres autrichiens se flattoient de la faire voir au gouvernement français. Quelque folle que soit une telle espérance, elle est au moins un nouvel indice, qu'à Vienne même, on ne regarde pas encore la guerre comme inévitable.

Le directoire helvétique a ordonné de faire le recensement de tous les Français qui se sont établis en Suisse depuis 1788, pour découvrir les émigrés qui seroient parmi eux, & qui y ont surpris des actes de naturalisation.

Tous les étrangers qui se trouvent dans la république helvétique, sont obligés de faire renouveler leurs passeports dans le terme de huit jours, & de faire connoître aux préfets nationaux les motifs de leur séjour. Ceux qui le négligeront, ou dont les papiers paroîtront suspects, seront arrêtés.

Une lettre de New-York, en date du 3 vendémiaire, annonce que l'approche de l'hiver avoit rallenti les terribles ravages de la fièvre jaune.

Extrait d'une lettre de l'astronome Lalande.

« On me demande tous les jours si l'hiver sera rude. On m'accuse d'avoir dit qu'il le seroit, à raison d'une prétendue période de quatre cents ans, à laquelle je ne crois pas. Mais la période de dix-huit ans est plus vraisemblable, parce qu'elle dépend de la révolution, des uerss & de l'apogée de la lune qui peut influer sur les saisons; or, celle-là nous annonceroit un hiver modéré comme celui de 1780, où le thermomètre ne descendit qu'une fois à huit degrés, & où il n'y eut qu'environ trente jours de gelée en tout & à différentes reprises ».

#### CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen SAVARY.

Seance du 26 frimaire.

On annonce le départ d'un grand nombre de conscrits. Le conseil ordonne la mention des sentimens honorables qui animent par-tout cette brave jeunesse.

Fabre reproduit le projet sur le remboursement de l'emprunt contre l'Angleterre. Il est adopté avec quelques amendemens comme il suit :

Art. 1<sup>er</sup>. L'emprunt national pour la descente en Angleterre, ouvert par la loi du 16 nivôse an 6, est fermé.

II. Les citoyens qui ont versé leurs fonds dans cet emprunt, sont admis à opter entre les chances promises par la loi ou leur remboursement, qui sera effectué comme il suit :

III. Les prêteurs qui préféreront recevoir leur remboursement actuel, seront, tenus d'ici au 1<sup>er</sup> ventôse prochain, de présenter leur quittance à la trésorerie nationale ; ils y recevront, à bureau ouvert, la somme qu'ils ont versée en numéraire avec les intérêts sur le pied de cinq pour cent, qui ont couru depuis la date de leur récépissé jusqu'au premier nivôse de l'an 6 ; il leur sera délivré, pour la partie payée en dette publique, une inscription sur le grand livre, en tiers consolidé, remontant à la date du 15 germinal de l'an 6.

IV. Les prêteurs qui n'auront pas remis leurs récépissés d'ici au 1<sup>er</sup> ventôse de l'an 7, seront censés avoir opté pour les chances de l'emprunt. Les commissaires de la trésorerie nationale leur feront en conséquence délivrer les effets au porteur qui leur ont été promis ; le premier tirage en sera fait le 1<sup>er</sup> nivôse prochain.

V. Les sommes qui écherront en remboursement pendant l'an 7, seront prises sur les fonds destinés aux dépenses imprévues, & ordonnées par le ministre des finances, pour être payées sans retard.

VI. Les prêteurs qui opteront pour leur remboursement actuel, pourront transporter leurs inscriptions sur le grand livre en faveur de telles personnes qu'ils désigneront au bas de leurs récépissés, sans qu'il soit payé aucun droit de transfert.

La commission du code civil demande à présenter en secret quelques vues propres à accélérer ce travail.

Le conseil se forme en comité général.

La séance est rendue publique.

Jacqueminot fait un rapport sur le code civil ; le conseil en ordonne l'impression.

Il reçoit ensuite le message suivant :

« L'armée française est maîtresse de Turin ; tous les magasins & arsenaux du Piémont sont en notre pouvoir ; toutes les places fortes sont occupées par nos troupes ; les troupes piémontaises & suisses ont arboré la cocarde nationale, & se sont réunies à l'armée d'Italie.

» Un gouvernement provisoire a été établi à Turin, & le roi s'est retiré en Sardaigne avec sa famille ».

Eschassériaux & Chabert, dont nous ferons connoître les discours, demandent que le conseil prenne une résolution portant que l'armée d'Italie a encore bien mérité de la patrie.

Cette proposition est aussi-tôt unanimement adoptée.

Le message & les discours seront imprimés à douze exemplaires.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MOREAU (de l'Yonne).

Séance du 26 frimaire.

Le conseil reçoit, & approuve de suite, une résolution

du 24 de ce mois, qui autorise l'archiviste à délivrer les poinçons pour la fabrication des bons au porteur.

Il reçoit un message du directoire, sur la révolution opérée dans le Piémont.

Lemercier regarde cet événement comme un des plus heureux de la révolution. Il apprend, dit-il, aux rois parjures, qu'ils ne tarderont pas à recevoir le prix de leur perfidie ; aux rois fideles à leurs traités, que nous sommes sévères observateurs de ceux que nous avons souscrits, & aux républiques présentes & à venir, qu'elles sont impérissables. Honorons-nous d'une joie pure ; elle est le prix de la touchante unanimité avec laquelle nous nous accordâmes, il y a quelques jours, à déclarer la guerre à deux puissances perfides. Cette union est ce que nos ennemis peuvent trouver de plus redoutable ; elle sera aussi le rocher contre lequel viendront se briser en écume les flots des partis. Je demande l'impression du message à douze exemplaires.

Cette proposition est adoptée au milieu des cris de vive la république.

Le corps de musique attaché au conseil, exécute les airs patriotiques, au son desquels la séance est levée.

Bourse du 26 frimaire.

Amsterdam....	.61, 6: 1/2 à 5/8	Rente viagere....	.9 f. 50 c.
Idem cour....	.59 1/8, 59 3/4	Rente provis....	.9 f. 65 c.
Hambourg.193,	189 1/2 à 190.	Tiers cons.....	10 f. 15 c.
Madrid.....	11 f. 50 c.	Bon 2/3.....	1 f. 89 c.
Mad effec.....	14 f. 50 c.	Bon 3/4.....	1 f. 86 c.
Cadix.....	11 f. 50 c.	Bon 1/2.....	106 f. 50 c.
Cadix effectif..	14 f. 55 c.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Gènes.....	96 1/2, 95 1/4	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne....	105 1/2, 104 1/4	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	1/4 à 1/2 per., 1 1/2 per.	Piastre.....	5 f. 35 c.
Geneve.....	3 per.	Quadruple.....	82 f. 5 c.
Lyon.....	pair à vue.	Ducat d'Hol....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	1/2 per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier... 1/2 per. 15 j.			

Esprit 3/6, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin., 2 f. 80 à 90 c. — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 f. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 90 c. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel....

Recherches sur les origines celtiques, principalement sur celles du Bugey, considéré comme berceau du Delta celtique ; par le citoyen Pierre J. J. Bacon, ouvrage in-8°. en deux volumes formant ensemble 1150 pages d'impression ; beau papier, beau caractère, orné de dix gravures soignées & curieuses, représentatives de précieux restes d'antiquité ; accompagné d'une ample table de matières, du portrait de l'auteur, &c. A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, avec cette épigraphe vraiment apophtegmatique du sage & docte Manuce : Turpe est in patria peregrinari, et in his rebus quæ ad patriam pertinent hospitem esse. (C'est une honte de se trouver dans sa patrie comme un homme qui seroit venu d'ailleurs, & de rester dans l'ignorance sur les objets qui la concernent, comme si on y étoit étranger. (Le prix des deux volumes brochés est de 10 fr. & de 14 fr. franc de port. A Paris, chez Carteret, rue Pierre Sarasin, n°. 13 ; & à Bourg, départ. de l'Ain, chez Dufour & Jossieran.

Cet ouvrage est moins un système qu'une démonstration de l'extensive antiquité de la Celtique, & particulièrement du Bugey.

A. FRANÇOIS.